



Compte-Rendu du Conseil Municipal du 23 octobre 2015

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 11

Approbation du compte-rendu de la réunion du 18/09/2015 à l'unanimité + signature du dossier et feuillet de séance.

➤ Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Monsieur le Maire rappelle l'historique de l'élaboration du projet de fusion des communautés de communes. Il indique ensuite que le Préfet a proposé le 5 octobre dernier un schéma comprenant 1 grande communauté composée des 6 communautés actuelles. La conférence des élus du 1^{er} juin dernier avait conclu, à une courte majorité, à 2 communautés de 3 communautés actuelles. Il donne ensuite lecture du message du Président de la Communauté de Communes des Villages du Midi Corrèzien. La majorité des 2/3 est nécessaire pour valider le choix des 2x3. Les conseils municipaux doivent délibérer avant le 9 décembre ; à défaut, la proposition du Préfet sera réputée acceptée.

Les élus du territoire vont continuer à travailler sur ce sujet et un projet de délibération sera proposé lors du prochain Conseil Municipal.

➤ Taxe d'Aménagement

Anciennement dénommée Taxe Locale d'Équipement, la Taxe d'Aménagement s'applique aux travaux de construction neuve ou aménagement de bâtiments existants. Elle avait été instaurée par l'ancien Conseil Municipal le 21 mars 2008, au taux maximum de 5%.

La loi de 2010 l'a remplacée par la Taxe d'Aménagement, afin d'aider les communes à financer les infrastructures liées à l'urbanisation et l'a rendue obligatoire pour toutes les communes dotées d'un PLU. Ligneyrac étant dans ce cas-là, il n'est donc plus possible de la supprimer mais uniquement de diminuer son taux jusqu'au minimum autorisé, soit 1%.

Le calcul est effectué à partir de la surface plancher déclarée dans la demande d'urbanisme, à hauteur de 1,80m minimum. La valeur (de 705 €/m² actuellement) est multipliée par le taux instauré par la commune.

M. Monteil explique que cela représente un surcoût pour les administrés réalisant des travaux, notamment depuis le rétablissement de la fiscalité en 2014.

Hubert LAMOTHE pense qu'il est nécessaire de communiquer sur le fait qu'il n'est plus possible de la supprimer.

Le Conseil accepte à l'unanimité de diminuer le taux de la Taxe d'Aménagement pour le porter à 1%, à compter du 01/01/2016.

➤ Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau

M. Nicolas présente le rapport reçu du Syndicat des Eaux de Roche de Vic, pour l'exercice 2014, auquel 23 communes adhèrent, représentant 9589 habitants. Un contrat d'affermage avec la SAUR est conclu jusqu'en 2018.

Il indique notamment que le nombre de branchements a augmenté, alors que la consommation facturée a diminué. Les analyses de l'eau concluent à une conformité totale de l'eau avec la réglementation.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce rapport.

➤ **Frais de scolarité école de Meyssac**

Monsieur le Maire expose au conseil la demande reçue de la mairie de Meyssac, comme l'année passée, pour les enfants de Ligneyrac scolarisés en maternelle.

Il rappelle que la commune de Meyssac ne facture que pour la Petite et la Moyenne Section de Maternelle, les enfants en Grande Section et en Primaire n'étant pas inclus dans la facturation, qui s'élève à 825 € par enfant, soit 3 300 € pour 4 enfants autotal pour l'année 2014-2015.

M. Monteil ajoute qu'un état détaillé des dépenses est joint à la demande et qu'il faut considérer que le coût est supérieur en maternelle qu'en primaire, alors que la commune de Turenne facture tous les niveaux, sans distinction entre maternelle et primaire, et sans fournir de détail de calcul du coût.

M. Picard explique qu'en l'absence d'école sur la commune les parents inscrivent leurs enfants en fonction de leur organisation personnelle et n'ont pas connaissance de ces éléments.

M. Monteil pense, à ce propos, qu'il est nécessaire de connaître le détail du coût pour les communes concernées et d'informer les parents à ce sujet.

Après les débats, le conseil valide à l'unanimité la prise en charge de ces frais.

➤ **Convention SIRTOM pour implantation de colonnes enterrées**

Monsieur le Maire explique au conseil la visite du technicien SIRTOM venant annoncer la facturation par le SIRTOM de la mise en place des colonnes enterrées au bourg et la réception récente d'une convention correspondante.

M. Monteil explique alors l'historique des travaux, initiés et réalisés par l'ancienne municipalité, dont il ressort du dossier qu'il n'a jamais été question de la part du SIRTOM de facturation pour le surcoût lié à l'enfouissement des colonnes (le coût des semi-enterrées n'étant pas facturé). Il a d'ailleurs interpellé le directeur du SIRTOM à la réception du titre de recette (de 4 676,29 €) le 24/08/2015 sur la nécessité d'une convention préalable, sans réponse depuis de sa part.

M. Monteil propose d'adresser un courrier au SIRTOM demandant l'annulation du titre émis car il ne peut pas être antérieur à la convention. De plus, le budget communal n'a pas prévu cette dépense en 2015, n'en ayant pas connaissance.

Enfin, pour information, la cuve et les containers appartiennent au SIRTOM, le contour de l'installation restant à la commune.

➤ **Subventions aux associations**

Nathalie DURANTON rend compte des travaux de la commission Manifestations et Vie associative qui a mené une réflexion sur le principe de subvention à accorder aux associations qui en font la demande.

Le conseil valide la proposition de la commission d'attribuer des subventions, à partir de 2016, selon trois cas :

- Les associations de la commune, qui proposent des activités sur la commune ou sur l'intercommunalité ;
- Les associations sportives et culturelles présentes sur le territoire de la communauté de communes, comprenant des adhérents ligneyracois ;
- Les subventions exceptionnelles, qui n'entrent pas dans un des deux principes ci-dessus, seront étudiées par la commission Manifestations et Vie associative avant délibération du conseil.

Le montant de la subvention à attribuer est de :

- 150 € pour les associations de Ligneyrac,
- 100 € pour les associations de l'intercommunalité.

Les demandes de subvention sont à présenter avant le 28 février de chaque année, accompagnée des compte de résultat et budget prévisionnel.

D'autre part, La commission Manifestations et Vie associative a examiné les demandes de subventions reçues à ce jour de la part d'associations locales. Le conseil valide l'attribution d'une subvention de 100 € aux 6 associations retenues par la commission, avant l'instauration de la délibération portant sur les subventions communales à partir de 2016.

➤ Point sur les commissions

- ✓ Commission Vie sociale et Solidarité : Isabelle SOL et Nathalie VALEN sont chargées de s'occuper du cadeau aux aînés. La date retenue pour le repas des aînés est fixée au dimanche 13 mars 2016.
- ✓ Commission Vie associative : elle a élaboré le règlement intérieur et la convention d'utilisation de la Salle Patrick CHEYROUX et propose l'instauration d'une caution malgré la gratuité. Le conseil valide la caution et décide à l'unanimité la création d'une régie pour la gestion de cette caution, pour une mise en place au 01/01/2016.
- ✓ Commission Communication : contrat en cours de validation avec le fournisseur de site internet exposé à la précédente réunion du conseil. L'objectif est une mise en fonctionnement pour le début de l'année 2016.

➤ Informations et Questions diverses

- Communes nouvelles : réflexion à l'échelle communautaire sur l'opportunité de fusionner plusieurs communes, permettant de renforcer le poids des communes face à une nouvelle intercommunalité, de mutualiser les moyens et les services mais qui aurait pour conséquence aussi de supprimer les communes actuelles, d'homogénéiser la fiscalité, entre autres ;
- Point sur les travaux PAB : essais écoulement des eaux place de la mairie, afin d'améliorer la situation. Difficultés de communication avec l'architecte en charge de ces travaux, reculant encore les travaux de plantation et le projet de réaménagement de la Place Janvier ;
- Travaux de voirie : les travaux sont en cours avec les entreprises Pouzols et Alvitre ;
- Mur du cimetière : constat qu'une partie s'éventre, à prévoir au budget 2016 ;
- Nouveaux Parkings : visite d'une entreprise de TP sur place afin de réaliser une étude de faisabilité et une esquisse à présenter à l'ABF ;
- Rampe escalier église : réception du devis, à transmettre à l'ABF pour validation ;
- Rideaux Salle Patrick CHEYROUX : une partie est posée mais il faut réaliser les ouvertures d'aération sur le haut des baies côté est et sud, avant de pouvoir poser les 2 rideaux restants ;
- Travaux logement communal : la convention est signée avec Corrèze Ingénierie qui doit envoyer prochainement le dossier de consultation des entreprises, dans le cadre d'un marché public inférieur à 90 000 € ;
- OGS et Urbanisme : une réunion s'est tenue à l'initiative de la Sous-Préfecture le 22/09 avec les communes concernées par le site classé ainsi que le président du Département et les services de l'Etat compétents. Les questions d'urbanisme sur la commune de Ligneyrac doivent être étudiées avant d'avancer plus dans le projet d'Opération Grand Site. Une réunion spécifique est prévue le 30/10 entre Ligneyrac et la Sous-Préfecture et ensuite une réunion de travail sur le cahier de gestion du site classé avec tous les protagonistes ;
- Agents communaux : réflexion actuellement pour la mise en place d'une couverture Prévoyance (éventuellement santé) en 2016 ;
- Cérémonie commémorative : 11 novembre à 11h + pot de la municipalité.

Séance levée à 0 h 50